



## **Compte-rendu Comité Technique « Zones Humides » Valanjou, Chemillé-en-Anjou - 15/11/2019**

### **Etaient présents :**

- M. PIERROIS Benoît (Commune de Lys-Haut-Layon, rapporteur « Zones humides » à la CLE),
- M. BONIOU Pascal (AELB),
- M. MORILLON Olivier, pour Mme. ANQUETIL Hélène (AFB),
- M. ORHON Laurent (DDT 49),
- M. TERTRAIS Laurent (EDEN 49),
- M. PELLETIER François (SLAL),
- M. MOUNEREAU Laurent (SLAL),
- Mme FENEON Stéphanie (Fédération de pêche 49),
- M. LEMOIGNE Jonathan (Conseil départemental de Maine-et-Loire),
- Mme. JONCHERAY Marie (SLAL),
- Mme. BROUARD Anne-Lise (Agglomération du Bocage Bressuirais).

### **Sont excusés:**

- M. BLANCHET Fabien (Forum des Marais Atlantique),
- M. DE SIMIANE Michel (Syndicat Professionnel des Propriétaires Fonciers),
- M. MAHÉ Vincent (CPIE Loire Anjou),
- M. DERVIEUX Jean-Jacques (Commune de Val-du-Layon).

### **Sont absents :**

- Mme. LERAY Adeline (CEN Pays de la Loire),
- M. GARREAU Emmanuel (Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire),
- M. MAILFERT Guillaume (DREAL Pays de la Loire),
- M. MARTIN Bastien (Syndicat Mixte de gestion du PNR Loire Anjou Touraine),
- M. MÉNARD Hervé (Commune de Chalonnes-sur-Loire).

M. Pierrois, rapporteur « zones humides » à la CLE du SAGE Layon Aubance Louets, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, annonce l'ordre du jour et nomme les personnes excusées.

Ordre du jour :

1. Présentation de l'inventaire des zones humides et éléments bocagers de l'Agglomération du Bocage Bressuirais,
2. Avis sur l'inventaire des zones humides et éléments bocagers de l'Agglomération du Bocage Bressuirais,
3. Définition du programme d'actions zones humides 2020,
4. Questions diverses.

La présentation de la réunion est en annexe 1 du présent compte-rendu.

**1. Présentation de l'inventaire des zones humides et éléments bocagers de l'Agglomération du Bocage Bressuirais**

Mme. Brouard, du pôle Prospectives Stratégies et Animations Territoriales de l'Agglomération du Bocage Bressuirais présente l'inventaire des zones humides et des éléments bocagers réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Les communes de l'Agglomération du Bocage Bressuirais concernées par le SAGE Layon Aubance Louets sont celles de Saint Maurice Etusson, Genneton et l'Argentonnay. Les résultats de l'étude sont les suivants :

	Saint Maurice Etusson	Genneton	Argentonnay
Surface communale (ha)	5722	2775	10036
Prélocalisation des zones humides - DREAL (ha)	292	96	637
Surface zones humides identifiée (ha)	92	35	247
% surface zones humides / surface communale (%)	1,6%	1,26%	2,46%
Surface totale des pièces d'eau (ha)	121	36	121
Nbr de pièce d'eau	330	148	637
Linéaire de Haie	467	348	1204
Densité (mètre linéaire/ha)	82	126	120

**2. Avis sur l'inventaire des zones humides et éléments bocagers de l'Agglomération du Bocage Bressuirais**

Suite à la présentation de Mme Brouard et sur la base de la grille d'évaluation (cf. annexe 2), les membres du Comité technique émettent un avis favorable à l'inventaire des zones humides et éléments bocagers de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le comité technique constate néanmoins une différence importante entre la surface de zones humides pré localisée par la DREAL de Nouvelle Aquitaine et celle totalisée par le bureau d'étude NCA Environnement. Cet écart pourrait être lié à la définition utilisée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour identifier les zones humides.

En effet, il nous a été exposé que l'Agglomération du Bocage Bressuirais n'a pas retenu l'utilisation des critères alternatifs pour délimiter réglementairement les zones humides.

Or, la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 a modifié les critères en indiquant que l' « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* »

Ainsi, il semblerait que des surfaces à végétation spontanée, exempt de cortège floristique spécifique des zones humides mais présentant un caractère hydromorphe ont été écarté de l'inventaire des zones humides du territoire.

Pour autant, la donnée pédologique existe et il pourrait être intéressant d'analyser et de réactualiser selon la loi en vigueur, les résultats de l'inventaire des zones humides de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Un courrier relatif à l'avis du Comité technique sur l'inventaire des zones humides sera transmis à l'Agglomération du bocage Bressuirais. Une copie se trouve en annexe 3 du présent compte-rendu.

### **3. Définition du programme d'actions zones humides 2020**

Mme. Joncheray présente les propositions d'actions « zones humides » pour l'année 2020, sur la base des dispositions relatives aux zones humides du SAGE LAL. Le programme est amendé par les propos et orientations des membres du comité technique. La synthèse figure dans le tableau ci-dessous.

### **4. Questions diverses**

Le comité technique zones humides se propose de travailler également sur le sujet lié aux têtes de bassin versant.


Référence SAGE LAL		Proposition d'actions 2020	Coût TTC	Remarques/avis des membres du Comité technique "zones humides"		
Disposition 38 - Réaliser les inventaires des zones humides sur l'ensemble du territoire	D38	Finalisation et validation en CLE des inventaires de Brissac-Loire-Aubance et de l'Agglomération du Choletais	pm Animation SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est précisé que la CLE a pour rôle de donner un avis sur la méthodologie appliquée par les collectivités pour réaliser leurs inventaires des zones humides et des éléments bocagers. Cette méthode doit être conforme au cahier des charges type et au guide d'inventaire rédiger et valider par la CLE. Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE LAL accompagne les collectivités tout au long de la réalisation de l'étude.</li> <li>- Demander à la CLE si elle souhaite déléguer les avis sur les inventaires zones humides au Comité technique</li> </ul> <i>(Cf. diapositives 9 et 10)</i>		
		Lancement des inventaires de Val-du-Layon/Beaulieu-sur-Layon/Chaufonds-sur-Layon				
		Rencontre avec les nouvelles équipes d'élus sur les territoires non inventoriés : Saumur-Val-de-Loire; Les Pont-de-Cé; Mûrs-Erigné; Denée; Soulaines-sur-Aubance; Mozé-sur-Louet, Saint-Jean-de-la-Croix; Saint-Melaine-sur-Aubance; Bellevigne-en-Layon; Terranjou; Aubigné-sur-Layon; Blaison-Saint-Sulpice				
Disposition 39 - Créer un observatoire des zones humides	D39-1	Création et diffusion de l'observatoire des zones humides	pm Animation SAGE	<p>Sur la base des propositions inscrites sur la diapositive 12,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger en préambule à la carte interactive, un avertissement sur la non-exhaustivité des inventaires</li> <li>- Inclure à la carte interactive, les champs suivants uniquement : Typologie (hors autres plan d'eau artificiel), Année d'inventaire, Commanditaire, Critère de délimitation (plantes et/ou sol), Localisation communale, Habitat Corine Biotope, Gestionnaire</li> <li>- Il est précisé que la création de l'observatoire des zones humides ne doit pas faire doublon avec le travail déjà engagé par le Forum des Marais Atlantiques (FMA). Les informations accessibles via l'observatoire doivent être complémentaires et permettre un relais vers la plateforme du FMA.</li> </ul> <i>(Cf. diapositive 12)</i>		
		D39-2			Validation de l'étude de priorisation des zones humides en CLE	- Organiser une réunion de présentation de l'étude de priorisation + visite terrain, en amont de la présentation pour validation en CLE <i>(Cf. diapositives 13 et 14)</i>
		D39-3			Mise à jour des données transmises au Forum des Marais Atlantique	- Transmettre systématiquement les données des inventaires zones humides et éléments bocagers à la DDT
Disposition 40 - Protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	D40-1	Etat des lieux de la compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation des zones humides du SAGE LAL	pm Animation SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à un document d'information plus global permettant la mise en application du SAGE LAL au travers des documents d'urbanisme des collectivités, de type « SAGE et urbanisme ». Ceci pourrait se faire, notamment, dans le cadre d'un stage.</li> <li>- Compléter les propos du document par des conseils de gestion/valorisation des zones humides par les collectivités.</li> </ul> <i>(Cf. diapositives 15 à 16)</i>		
	D40-2	Organisation d'une journée d'information et d'échange sur les zones humides et l'urbanisme	1 000,00 €			
	D40-3	Création d'un document d'information sur la protection des zones humides par les collectivités	600 € (budget com)			
Disposition 41 - Définir et mettre en œuvre des programmes d'actions "zones humides"	D41-1	Intégration du volet "zones humides" dans les travaux "milieux aquatiques"	pm CT MA	<i>(Cf. diapositives 17 et 18)</i>		
	D41-2	Définition du programme d'actions "zones humides" (prévu en 2021)	7 000 €	<i>(Cf. diapositive 19)</i>		
Restauration de mares		- Choisir des mares répondant à un enjeu de qualité de l'eau, déjà inscrites dans une dynamique de territoire existante (ex de Chalonnes-sur-Loire ou des communes de bord de Loire), choisies selon les opportunités pour une plus grande réactivité, et dont la restauration puisse être utilisée à des fins pédagogiques. Réfléchir à une stratégie de restauration de mare qui puisse être transposée à l'ensemble du territoire dans un second temps, et si possible dans une logique de bassin versant prioritaire.				

	D41-3	Organisation d'une animation spécifique auprès des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la présence de zones humides afin de mobiliser les outils de contractualisation adaptés	2 500 €
<b>Disposition 42 - Encourager l'acquisition de zones humides pour une meilleure gestion et valorisation</b>	D42-1	Etude Plan de gestion de l'ENS de la vallée de l'Hyrôme	30 000 €
	D42-2	Formation des agents des services espaces verts à la gestion des zones humides	pm Animation SAGE
<b>Disposition 7 - Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation</b>	D7-1	Sensibilisation des particuliers aux zones humides	
		- Randonnées " zones humides et milieux aquatiques, des espaces naturels sensibles"	6 000 €
		- Création d'une exposition sur les zones humides contextualisée au SAGE LAL	750 €
	D7-2	Sensibilisation des scolaires aux zones humides	
	- Intégration d'une animation sur les zones humides au programme pédagogique sur l'eau des écoles primaires 2020-2021	Budget com	
	- Intervention auprès du MASTER ZH de l'université d'Angers et de l'Ecole Supérieure d'Agriculture	pm Animation SAGE	
<b>Disposition 29 - Localiser et caractériser les têtes de bassin versant</b>	D29	Etude de hiérarchisation des têtes de bassins versants	pm Animation SAGE
<b>TOTAL</b>			<b>47 250 €</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre de créer un partenariat/travailler avec les spécialistes locaux sur ce sujet (EDEN et/ou CPIE Loire Anjou)</li> </ul> <p>(Cf. diapositive 19)</p>
<p>(Cf. diapositive 20)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est précisé que la réalisation du plan de gestion de la vallée de l'Hyrôme peut être financée à hauteur de 80 % par le département de Maine-et-Loire. Les 20 % restant seront à la charge du Syndicat Layon Aubance Louets. Les données relatives à l'inventaire des zones humides de Chemillé-en-Anjou seront transmises au bureau d'étude en charge du dossier.</li> </ul> <p>(cf. diapositive 22)</p>
<p>(Cf. diapositive 23)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les écoles de Mûrs-Erigné à l'organisation des JMZH. Les établissements sont engagés dans une démarche environnementale et l'association EDEN est déjà intervenue auprès des élèves cette année.</li> </ul> <p>(Cf. diapositive 25)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer également la sensibilisation auprès du Lycée agricole de Pouillé</li> <li>- Créer un partenariat pérenne avec le Master ZH de l'Université d'Angers</li> </ul> <p>(Cf. diapositive 26)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le comité technique zones humides se propose de travailler également sur le sujet lié aux têtes de bassin versant.</li> </ul>

Annexe 1 – Diaporama de présentation de la réunion

Bellevigne-en-Layon, le 13/01/2020




Commission Locale de l'Eau  
SAGE Layon Aubance Louets

ZA du Léard, Thouarcé - 49380 Bellevigne-en-Layon  
Tél. 02 41 97 80 80 • Courriel : [contact@eau-layon-aubance.fr](mailto:contact@eau-layon-aubance.fr)

Annexe 2 : Documents de travail de la réunion



Bellevigne-en-Layon, le 13/01/2020



Commission Locale de l'Eau  
SAGE Layon Aubance Louets

ZA du Léard, Thouarcé - 49380 Bellevigne-en-Layon  
Tél. 02 41 97 80 80 • Courriel : [contact@eau-layon-aubance.fr](mailto:contact@eau-layon-aubance.fr)

Annexe 3 : Courrier relatif à l'inventaire des zones humides de l'Agglomération du Bocage  
Bressuirais